

Le Président

**POLE APPUI TERRITOIRE ET REPRESENTATION**

Nos réf. : BB/PCA/PATR05/2025

Dossier suivi par Bruno Bouterin

☎ : 04 99 51 54 00

E-mail : [b.bouterin@herault.cci.fr](mailto:b.bouterin@herault.cci.fr)

Montpellier, le 29 août 2025

**Objet : Avis de la CCI Hérault sur le projet de Contournement Ouest de Montpellier**

Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Montpellier, 7<sup>ème</sup> ville de France, ne dispose pas de rocade ou périphérique permettant un bouclage complet de la Métropole.

Au cours des 30 dernières années, la population de la zone d'emploi a augmenté de 310 000 habitants pour atteindre 786 000 habitants<sup>1</sup> aujourd'hui, soit une évolution de 65% de la population. Ce dynamisme démographique s'est inévitablement accompagné d'une forte augmentation des flux domicile-travail, des flux de livraisons de marchandises et matériaux, etc.

Les études montrent que la croissance démographique et économique de la Métropole de Montpellier, et plus globalement du bassin de vie, continue de progresser et nécessite des infrastructures adaptées.

Le constat est ainsi posé de manière claire.

Mais ce qui nous intéresse en tout premier lieu, ce sont les incidences de l'absence de cette infrastructure pour la métropole, et plus globalement à l'échelle du bassin de vie et d'emploi, pour ses habitants, pour ses salariés, pour ses entreprises.

En début d'année, la CCI Hérault a contribué et émis un avis dans le cadre du projet de Plan de Mobilité (PDM) de la Métropole de Montpellier. Nous avons notamment mis en avant 6 axes prioritaires pour les acteurs économiques du territoire :

- Améliorer l'accessibilité aux principales polarités de la Métropole et fluidifier les déplacements tous modes confondus.
- Développer les infrastructures de transport en phase avec les besoins des entreprises et de leurs salariés.

---

<sup>1</sup> Insee, pop 2022, Population en historique depuis 1990 de la zone d'emploi

- Optimiser des accès aux parcs de stationnement.
- Assurer une desserte optimale des parcs d'activités économiques et pôles d'emplois.
- Permettre aux acteurs de la logistique de travailler efficacement.
- Déployer des solutions de transport collectifs à l'échelle du bassin de vie

**Le contournement Ouest de Montpellier en est une composante essentielle, qui raccordera de manière directe l'A709 et l'A750. Il doit en effet permettre de retrouver des marges de manœuvre pour :**

- Faciliter l'accessibilité à la centralité métropolitaine et aux communes de Saint-Jean-de-Védas, Lavérune, Juvignac en reportant les flux de transit sur le COM (avec à la clé moins de bruit et plus de sécurité pour les habitants)
- Limiter les embouteillages, et donc les pollutions, dans la centralité et en première couronne Ouest. Cela doit permettre une amélioration de la situation actuelle en termes de qualité de l'air. Le COM entraîne en effet une diminution globale des risques sanitaires liés à la qualité de l'air pour les populations les plus exposées actuellement.
- Permettre de désengorger certains axes qui sont très largement saturés (avenue de la Liberté, Boulevard Berthelot, Vieussens, Rabelais, Orient ...).
- Permettre le développement de mobilités décarbonées sur les axes délestés des flux de transit et de faciliter les accès au réseau de transports multimodal de la métropole pour optimiser la circulation vers le centre urbain.
- Bénéficier de gains de temps de trajets pour les salariés, les livreurs et plus globalement des habitants de la métropole, entraînant ainsi une diminution des émissions de gaz.
- Améliorer la performance des flux de marchandises et diminuer de fait l'impact environnemental.
- Concentrer les circulations d'échanges péri-urbains et de transit sur un itinéraire adapté.

**La réalisation du COM est donc devenue une impérieuse nécessité pour notre territoire et pour les entreprises qui le font vivre.**

Nous sommes donc favorables au projet de Contournement Ouest de Montpellier. En effet, au-delà de la nécessité impérieuse de mise en œuvre de ce projet (déclaré d'utilité publique le 2 septembre 2021), le dossier d'autorisation environnementale permet une analyse complète au niveau environnemental et propose des solutions pour limiter au mieux l'impact de l'infrastructure. Mes équipes restent à votre disposition pour approfondir les différentes thématiques.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



**André DELJARRY**

